Le petit journal

de Saint-Chels

www.saint-chels.fr

COMMUNE DE SAINT CHELS

et sur l'appli intramuros pour les smartphones

Sommaire n° 64 Mars 2025

- Infos conseil municipal
- Infos associations
- Divers
- Agenda

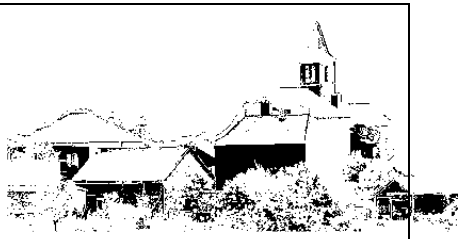



Source d'Ussac après restauration

« Le petit journal » – Mairie de Saint-Chels - 46160 SAINT-CHELS Adresse internet : mairie.stchels@wanadoo.fr

Délibérations

18 octobre 2024

- Acceptation d'un don.
- Vente du lot n°2 du lotissement du Bourg de Saint-Chels à Mr Alain Mottier.
- Révision du règlement et tarifs de la salle polyvalente.

29 novembre 2024

- Construction d'une halle en bois : désignation de l'architecte.
- Achat parcelle n°0006-section AB de 215 m2 pour réalisation du parking du cimetière.

9 janvier 2025

- Autorisation du projet de halle et arrêté des modalités de financement.
- Ouverture anticipée de crédit d'investissement 2025.

Etat civil

Décès

- Hunter Roger décédé le 9 mars 2024
- Pradines épouse Vinghes Marie-Louise Jeannette décédée le 9 septembre 2024
- Simon Suzanne et Jean décédés le 25 septembre 2024.
  Jean Simon a été maire de Saint-Chels de 2001 à 2014.

Nouveaux arrivants

Marie Lacombe et William Blanc aux Cazals
Valérie Beyly aux plaçals
Yves Barbier et sa compagne au Bouty
Anaïs Sarradeil et Ludovic Gallo
M. et Mme Mesple aux Ouvriés.

Ecoles

A la rentrée scolaire 2024-2025, 3 enfants de la commune sont scolarisés à l'école élémentaire de Cajarc.
Jade Calmettes en CE1
Malory Pons et Lina Mourgues en CM2
Justin Pradines est entré en janvier à l'école Maternelle de Cajarc**.**

Adressage

Jusqu'ici imposé aux seules communes de plus de 2 000 habitants, l'adressage est désormais obligatoire pour toutes les communes (art. 169 de la loi n° 2022-217 du 21/02/2022). Compte-tenu des coûts engendrés, le conseil municipal a décidé de procéder à l'étude et la mise en place de manière autonome.

La base adresse a été établie en 2024 et validée sur la base nationale d'adressage.
Les panneaux de rue ont été en partie posés, nous sommes en attente de panneaux complémentaires pour terminer l'opération.

Les numéros de maisons sont disponibles à la mairie, ils doivent être fixés à un endroit visible depuis la voie publique.

PLUI

La procédure avance, l'arrêt du projet de PLUI est acté par délibération depuis le 05/11/2024.

L'enquête publique s'est tenue du 16/12/2024 au 24/01/2025. Les commissaires enquêteurs doivent remettre leur rapport en mars. Ils apporteront des réponses aux questions posées.

Les documents seront disponibles sur le site du Grand Figeac. Nous pouvons espérer une fin d'opération d'ici juin.

Règlement de la salle des fêtes

Suite à quelques problèmes survenus lors de la location de la salle des fêtes, le conseil a été amené à en revoir le règlement, notamment sur les délais de disponibilité, de restitution et le contrôle de l'état des lieux.

La salle des fêtes est un bien commun dont nous prenons soin, c'est un outil nécessaire pour l'animation de la commune.
Nos locations permettent de couvrir les coûts de maintenance mais ne doivent pas générer des coûts de remise en état et des nuisances pour les riverains.

Vœux

Le dimanche 12 janvier a eu lieu la cérémonie des vœux à la salle des fêtes.
Cette réunion a permis de faire un point rapide des réalisations et des projets en cours sur la commune; à cette occasion nous avons accueilli madame Eve Hermann, la nouvelle sous-préfète de Figeac.
Nous lui avons présenté la commune et ses projets en cours et à venir.
Étaient présents, Françoise Lapergue conseillère départementale, Jacques Viratelle maire de Cajarc, André Ortalo maire de Larnagol, Patrick Forte et Fabrice Delecroix représentant les pompiers de Cajarc, ainsi que deux représentants des gendarmes du secteur de Livernon.
L'après-midi s'est achevée par un moment convivial autour de la galette.



Projet de halle

Les chapiteaux de la salle des fêtes ont quelques années d'usage, ils sont révisés régulièrement par le comité des fêtes mais n'ont pas une durée de vie éternelle.
Depuis quelques années la commune envisage de construire une halle pour remplacer les chapiteaux.
Hélas jusqu'à présent ce type de projet ne rentrait plus dans les projets éligibles à la DETR et n'était pas dans les listes des financements régionaux et départementaux.
Les critères ont changés pour 2025, ce type de projet est à nouveau éligible. Nous avons donc lancé une étude pour la construction d'une halle en bois de 24 m / 8 m à l'emplacement des chapiteaux sur le parvis de la salle des fêtes.
Les dossiers de demande de financement ont été déposés auprès de la préfecture, du département et de la région.
Nous espérons que nos demandes recevront un avis favorable ce qui permettrait d'engager les travaux d'ici la fin d'année.



Voirie

Le programme de travaux 2025 prévoit la réfection de la route de Semberot entre la D17 et l'embranchement de l'impasse des Escures. Nous effectuons des travaux de rénovation une année sur deux afin de permettre la réalisation d'un linéaire plus important en cumulant deux années de budget.

Le PATA (Point A Temps Automatique), qui permet le maintien en état de la voirie, sera concentré sur le secteur Nord Est :

- VC 3 route des Ouvriés du bourg jusqu'à la limite de Marcilhac
- VC 1 route de Barbes jusqu'à la limite de Marcilhac
- VC 106 Chemin du Mas de Piteau
- VC 105 chemin des sources jusqu'à la limite de Larnagol
- VC 124 route de Pech Daniel

La réfection du chemin de Bombes, fortement endommagé par les ravinements des fortes pluies de juin dernier, est programmée pour mars ainsi que les travaux du chemin du Canavolou.

Enfin les équipes de Grand Figeac interviendront pour l'entretien du cimetière, des places, du parking de la mairie, de la RD de la mairie au bourg, du couderc du lotissement et du monument des 4 routes :

Avril : semaine du 31/3 au 4/4
Mai : semaine du 21/5 au 26/5
Juin : semaine du 9/6 au 14/6
Août : semaine du 18/8 au 22/8
Septembre : semaine du 22/9 au 27/9
Octobre : semaine du 20/10 au 25/10

Le débroussaillage du chemin de l'église est prévu en juin.
L'élagage des tilleuls de la maire et du presbytère en décembre.

Cimetière

Les travaux d'agrandissement du cimetière et de construction du parking du cimetière pourront commencer dès l'acquisition du terrain destiné au parking. Nous avons l'accord de subvention pour le parking. L'entreprise en charge des travaux est sélectionnée.

Réfection de la source d'Ussac



Source d'Ussac avant rénovation

Dans l'été 2024, Dominique et Jacques Pourcel ont réalisé la remise en état et la création d'une couverture à la source d'Ussac avec l'aide de quelques membres de l'association PEPS. C'est une très jolie réalisation qui permettra de protéger cette source. Un très beau but de promenade pour tous les Saint-Chélois. La source est en photo sur la première page du petit journal.

PEPS (Association Patrimoine, Environnement et Pierres Sèches entre Lot et Célé)

Bien que basée à Cajarc, l'association de rénovation des murets est très active sur notre commune et compte de nombreux Saint-Chélois dans ses bâtisseurs.

En 2024, la principale réalisation sur notre commune a été la réalisation de la première tranche du muret le long de la RD 82 au Mas de Laborie. Pour 2025, l'association réalisera la première tranche du second muret du lotissement le long de la RD 82.

Les chantiers ont lieu chaque vendredi. Pour les rejoindre ou demander une intervention de l'association, contactez le Président Roland Agrech 06 12 11 37 93.

Consignes de précaution

Comme chaque année, nous vous rappelons la vigilance et les mesures à prendre pour quatre risques majeurs auxquels nous sommes exposés. Des fiches détaillées sont à votre disposition sur le site de la commune rubrique www.saint-chels.fr/le-village.

Ambroisie



Cette plante invasive se développe principalement en zone humide. Son pollen émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité.

Si vous observez la présence de cette plante il faut avertir d'urgence la mairie ou le correspondant Ambroisie de la commune, Dominique Pary 07 66 33 60 82. Il faut agir vite pour éviter la propagation qui est rapide, la préfecture a mis en place une procédure d'identification et de destruction de la plante.

Frelon asiatique



C'est le moment de piéger les frelons asiatiques car les reines sortent de terre pour se nourrir à partir du mois de février. Il est recommandé de mettre des pièges à guêpes, confectionnés selon le modèle ci joint. Une reine prise, c'est un nid en moins pour le printemps.

Prévention incendie

Nous sommes très exposés au risque d'incendie et pour votre sécurité nous vous rappelons l'obligation légale de débroussaillement dans un rayon de 50 m autour de votre maison si celle-ci est à moins de 200 m de bois, forêts, landes ou friches. Vous avez aussi obligation de débroussailler sur une largeur de 10 m de part et d'autre des chemins d'accès à votre maison.
En cas de non-respect des obligations de débroussailler, les propriétaires encourent une amende de 4ème classe soit 135 euros.
Le brûlage des déchets végétaux verts des parcs et jardins demeure interdit ainsi que le brûlage des résidus de paille et autres résidus de culture, sauf dérogation préfectorale pour motifs sanitaires.
En ce qui concerne le brûlage des rémanents forestiers (produits d'abattage dans les espaces présentant les caractéristiques d'une forêt et linéaires de haies champêtres) les propriétaires ou les personnes mandatées sont autorisées à le pratiquer du 15 septembre au 15 juin si la situation le permet et en prenant les précautions d'usage.
Ces feux doivent faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de la mairie (formulaire à disposition à la mairie).

Moustique tigre

Nous faisons un nouveau rappel des mesures préventives à mettre en place concernant la prolifération du moustique tigre.

En 2024, le moustique tigre était présent dans 78 départements.

Le printemps arrive et les œufs des moustiques tigres vont éclore.



Il est actif du mois de mai à novembre.
Cet insecte est vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya et le virus Zika.

Comment le reconnaître?
Il mesure 8 mm en moyenne, est rayé noir et blanc, une ligne blanche sur la tête et le thorax. Il a six pattes noires avec du blanc aux articulations et deux ailes.
Le moustique tigre sort le matin jusqu'à la tombée de la nuit. Il se déplace entre 30 et 150 m autour de son lieu de naissance.
La reproduction est prolifique, une femelle peut pondre 5 à 6 fois dans sa vie avec environ 150 œufs par ponte. Les œufs résistent au froid et ils vont éclore au printemps

Comment réduire le nombre de moustiques tigre ?
Tout objet où l'eau peut stagner est un lieu de reproduction idéal. Il faut donc vider et ranger régulièrement tous les objets pouvant contenir de l'eau (coupelle, pneu, arrosoir, seau, jouet,….), mettre des crépines ou filets sur les gouttières, réservoir d'eau….
Nettoyer les cuves à eau à l'automne. Jeter à la déchetterie tous les récipients inutilisés.

Le cimetière est un super gîte larvaire : il est conseillé de mettre

du sable dans les coupelles pour éviter la stagnation de l'eau.

Comment se protéger des piqûres de moustique ?

- porter des vêtements longs, amples et clairs
- utiliser des répulsifs cutanés en suivant les précautions d'emploi et en demandant conseil au pharmacien ou au médecin.
- utiliser des moustiquaires.

Si vous voyez des moustiques tigre, il est important de signaler leur présence via un site dédié (http://www.signalement-moustique.fr/) ou une application pour smartphone i Moustique® de l'Eid-Atlantique.
Référent commune : Janine Vinghes

Activité physique adaptée

L'association Siel bleu propose depuis plus d'un an à la salle des fêtes de Saint-Chels des séances d'activité physique adaptée pour les seniors de plus de 60 ans afin de donner à chacun, quelles que soient leurs capacités, la possibilité d'améliorer leur santé et leur bien-être.
Vous pouvez venir nous rejoindre le jeudi matin pendant une heure. Le premier groupe de 9h 45 à 10h45, le deuxième groupe de 11h à midi.
Renseignement auprès de Siel bleu : **07 60 88 73 80**

Location de la salle des fêtes (année 2024)

Location extérieurs : 7
Location Saint-Chélois : 4
Location cuisine : 5
Comité des fêtes : 5

Amis du musette : 1
Société de chasse : 1
Activité physique adaptée : tous les jeudis matin.

Comité des fêtes

Les dernières manifestations de l'année :
Le jeudi 31 octobre la soirée Halloween, où la chasse aux bonbons et des jeux géants étaient proposés à nos plus jeunes.



Le 22 décembre, le Noël des enfants était organisé cette année en collaboration avec la municipalité et comme d'habitude le Père Noël a fait le bonheur des plus petits.

Repas chasse

L'association communale de chasse organise un repas « Pavé de cerf» le dimanche 16 mars 2025 à 12 heures à la salle des fêtes de Saint-Chels. Inscription avant le 9 mars au 05 65 40 75 60. Amenez vos couverts.

Déchetterie

A partir du mois d'avril, il sera obligatoire d'être muni d'un pass déchets sous forme d'un QR code pour accéder à la déchetterie.

2025 | MA DÉCHÈTERIE ÉVOLUE...

Nouvelles modalités d'accès !

Pour accéder à votre déchèterie, vous devrez vous inscrire sur

monpassdechets.syded-lot.fr

Cette évolution n'a aucun impact sur le fonctionnement de votre déchèterie.
Vous devrez simplement présenter un pass pour y accéder.

Votre PASS DÉCHETS sera un QRcode
utilisable depuis votre smartphone ou en version imprimée.

Ce dispositif a pour but d'améliorer les conditions d'accès et de mieux vous accompagner dans le geste de tri.

Rapide ! Facile !

À PARTIR DE JANVIER

Demandez votre pass déchets, ça ne prendra qu'une minute :

1. Je remplis le mini formulaire en ligne
2. Je joins un justificatif de domicile
3. Je reçois par mail mon pass

Pas d'accès à internet ?
Contactez notre service déchèterie :
05 65 21 61 63

monpassdechets.syded-lot.fr

Lot SYDED

IMPORTANT
Prise de RENDEZ-VOUS nécessaire avec la déchèterie pour les apports de "GROS VOLUMES" : déménagement, vide-maison, travaux...

DEMANDE D'UN PASS DÉCHETS

Pour les **particuliers** sans accès à Internet

À NOTER : le traitement de votre demande par le biais de ce formulaire papier rallonge considérablement le délai d'obtention de votre PASS Déchets (jusqu'à 30 jours). Si vous disposez d'un email, nous vous recommandons de réaliser votre demande à l'adresse web **pass.syded-lot.fr**

SYDED Lot

FORMULAIRE À RETOURNER COMPLÉTÉ À L'ADRESSE :

Syded du Lot
504 Route des Matalines 46150 Catus

Joindre impérativement un justificatif de domicile de moins de 3 mois
(facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou internet, quittance de loyer)

☐ Mme ☐ M. **NOM :** .....

Prénom : .....

Adresse (n° et voie) : .....

.....

Code postal : ..... **Commune :** .....

Téléphone (obligatoire) : .....

Email (facultatif) : ..... @.....

☑ **Je m'engage à fournir des informations valides me concernant.**
L'usurpation d'identité est un délit puni par la loi. La peine prévue est d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Le délit de faux ou d'usage de faux est puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.

☑ En envoyant ce formulaire, j'accepte que mes informations personnelles soient collectées et traitées par le Syded du Lot dans le cadre de la gestion des déchets.
Conformément à la loi informatique et Libertés de 1978 modifiée et au Règlement européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant accueil@syded-lot.fr

Fait le : ..... à : ..... Signature :

INFO DÉCHÈTERIES : 05 65 21 61 63

Ce document de demande est disponible en Mairie

Pluviométrie



Pluviométrie Saint-Chels au lieu dit « les Escures »

Monsieur Météo : Alain Lupien

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Janvier	71	157,5	28	176	93	48	98	44	68,5	13	
Février	65	90,5	77	61	43	65	71,5	44	18	92	
Mars	73	120	124	106	28,5	74	20	71	108	95	
Avril	125	104	56,5	48	83	63	36	77	80	70	
Mai	61	89	106	117	74,5	44	112	37	42	158	
Juin	82	90	126	63	30,5	89,5	133,5	81	92	89,5	
Juillet	13	22,5	57,5	55	40	5,5	68	2,5	64,5	46,5	
Août	109,5	19	49,5	23	56	75	27	26	16,5	21	
Septembre	41,5	36	88	3	26	79	189	40	35	119	
Octobre	46	88,5	18,5	56	102	172	38	13	100	105	
Novembre	41	88,5	43	62	150	45	90	97,5	193	48	
Décembre	14	14	141	88	135	153	152	53	129	67	
Total année	**742**	**919,5**	**915**	**858**	**861,5**	**913**	**1035**	**586**	**945,5**	**924**	

PRATIQUE :

DECHETS

Il est recommandé de bien mettre à plat les cartons, tétra-bricks et de compacter les bouteilles plastiques afin d'éviter le débordement des bacs verts.

Les gros cartons d'emballage, bidons et autres contenants volumineux doivent être portés à la déchetterie. Aucun dépôt sauvage à proximité des bacs.

Agissons avec civisme et dans le respect de la propreté de notre village et de l'environnement et le respect des éboueurs.

Merci de laisser ces consignes dans les gîtes à destination des vacanciers.

Déchetterie (route de Gréalou à Cajarc)

Mardi de 9 à 12 heures
Mercredi, jeudi et vendredi de 14 à 18 heures
Samedi de 9 à 12 heures
Mercredi de 14h à 16h : Association Regain **:** Dépôt électroménager
Il est possible de récupérer gratuitement du compost à la déchetterie.

Ramassage poubelles

Marron : lundi matin toutes les semaines
Vertes (recyclable) (Bacs verts) : vendredi tous les 15 jours

Cimetière

Merci de veiller à bien respecter les consignes de tri :

Bac marron : végétaux uniquement sans pots plastiques.
Bac Vert : plastiques, papiers, cartons.

Les pots en terre cuite et compositions contenant plâtre ou ciment sont laissés à proximité des bacs.

Horaires d'ouverture de la mairie

Mardi de 14 heures à 17 heures et vendredi de 14 h 30 à 18 heures

Téléphone / répondeur : 05 65 40 75 61

Bibliothèque : Mardi de 14h à 17h et vendredi de 14h30 à 18 h

Messe : 1er samedi du mois à 18h.

ENEDIS urgences dépannage électricité : 09.72.67.50.46

SAUR: 05 81 91 35 07

Trésor public : Mardi de 9 h à 11 h 30 (maison des services et associations de Cajarc)

Salle polyvalente : Tarifs location : 05 65 40 75 61 Mairie

Saint-Chélois et associations St-Chéloises	**Pour l'extérieur**
Salle + chambre froide **80 €** Week end (du samedi 8h00 au dimanche 24h00) **120 €** Journée supplémentaire attenante **40 €** Salle + chambre froide + cuisine **150 €** Week end **225 €** Chambre froide journée **8 €** Cuisine + chambre froide journée **20 €**	**S**alle + chambre froide **160 €** Week end (du samedi 8h au dimanche 24h00) **240 €** Journée supplémentaire **80 €** Salle + chambre froide + cuisine **300€** Journée supplémentaire **150 €** **Salle forfait 1 heure en semaine** Associations et assimilés **15 €** Privés et sociétés **30 €** **Professionnels** Cuisine et chambre froide **100 €** par jour

Numéros utiles :

Gendarmerie : 05 65 40 65 17	**Pompiers : 18**	**SAMU : 15**
Médecins Cajarc **Dr Cauchetiez : 05 65 3437 13** **Dr Laporte : 05 65 4076 54** **Dr Couderc : 05 65 40 62 90** **Médecin Marcilhac-sur-Célé** **Dr Dylla Stéphan 07 86 75 26 63**	**Cabinet Infirmières : place Jacques Chapou Cajarc: 05 65 50 24 08** **Cabinet infirmières : 8, rue des écoles Cajarc: 05 65 50 25 77**	
Kiné Cajarc **Laurens Cédric : 05 65 34 47 03** **Traversac David : 05 65 40 66 71** **Kiné Marcilhac sur Célé** **Monnot Nathalie rue des remparts**	**Pharmacie Cajarc : 05 65 40 65 15** **Cabinet dentaire Cajarc : 05 65 34 63 42**	

Assistante sociale : Drulhes Florianne 05 65 53 48 00

Secours Catholique Cajarc : 06 71 11 81 57/07 82 52 43 33

Restau du cœur Cajarc : 06 78 19 83 80 (mercredi 14h-15h30 tous les 15 jours)

Croix Rouge Vestiboutique Cajarc : 05 65 34 13 36

Calendrier 2025

Dimanche 16 mars à 12 heures : Repas organisé par l'association communale de chasse. Réservation au 05 65 40 75 60.

Samedi 3 mai : Fête de l'accordéon animée par Mathieu Martinie Réservation : 06 19 11 68 78 / 05 65 40 63 15 / 05 65 40 66 32.

Jeudi 8 mai : Commémoration au monument aux morts à 10h15.

Mardi 15, vendredi 18 et dimanche 20 juillet : Théâtre animé par les Saint-Chélois.

Mercredi 30 juillet : Marché et salon du livre.

Samedi 30, dimanche 31 août et lundi 1er septembre : Fête votive.



« Le petit journal » – Bulletin d'information de la commune édité par la Mairie de Saint-Chels - 46160 SAINT-CHELS